

dans ce Tabernacle, tout est éclairci et vous devenez catholique? Que dites-vous?

— “Mais, encore une fois, reprit-il avec un peu d'hésitation, pourquoi ne pas dire quelle a été la détermination de ma sœur? Vous avez bien traité avec elle aussi des questions de religion?”

— “Oui, nous avons parlé de religion; mais ce n'est pas de sa détermination que la vôtre doit dépendre; c'est entre Dieu et votre conscience que tout doit se passer. Cependant, puisque Marguerite possède à un si haut degré votre confiance et votre estime, ne pensez-vous pas qu'elle aura fait ce qu'elle a cru devoir faire devant Dieu?”

— “Oui, je crois cela.”

— “Eh! bien, imitez donc sa conduite sur ce point essentiel.”

— “Elle a donc pris une détermination?” ajouta-t-il, avec vivacité.

— “Oui, elle en a pris une, et irrévocable.”

(A continuer.)

### CONDITIONS :

La *Gazette des Familles Canadiennes* paraît tous les quinze jours. Le prix de l'abonnement, qui n'est que d'un écu, doit être payé invariablement au commencement de chaque année.

Toutes les correspondances concernant la rédaction et les abonnements, ainsi que les échanges, devront être adressés au rédacteur, à St. Jean Chrysostôme (Lévis).

Nous autorisons tous ceux à qui nous adressons plusieurs exemplaires, à recevoir le prix des abonnements.

On pourra déposer à Québec, le prix des abonnements chez M. le secrétaire de l'archevêché.

A Montréal, M. J. Godin, professeur à l'école Normale Jacques Cartier, se charge de recevoir le montant des abonnés pour la ville et les paroisses environnantes.